



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 05 octobre 2020
N°2020_24409_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête « Technologies de l'information et de la communication » (TIC) auprès des ménages

Rectificatif au 02/10/2020

Service producteur : Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS), Département des ressources et des conditions de vie des ménages de l'Insee

Opportunité : avis favorable émis le 28 avril 2016 par la Commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du Comité du label du 9 novembre 2016 (commission « Ménages »)

Descriptif de l'opération

L'enquête TIC émane de l'Union Européenne. Elle répond aux demandes d'Eurostat, plus particulièrement, au règlement 2004/808 sur les statistiques de la société de l'information. Elle a pour objectif de collecter des indicateurs décrivant l'équipement des ménages et les usages dans le domaine des nouvelles technologies (informatique, Internet, téléphonie mobile). Pour ce qui concerne l'équipement, il s'agit de mesurer l'équipement en ordinateur et l'accès à Internet. Pour les usages, il s'agit de mesurer la fréquence, les lieux et les types d'usages (administration en ligne et commerce électronique) mais également les compétences individuelles en informatique et en Internet. En 2016, un module spécifique traitait de la confidentialité et de la protection des données. En 2017, le questionnaire ne comporte pas de partie variable et les modules sur l'utilisation d'internet et sur le recours au e-commerce sont enrichis.

L'enquête est destinée à des individus de 15 ans ou plus vivant en ménages ordinaires et résidant en France (métropole et DOM hors Mayotte). Une personne par ménage est interrogée ; elle répond aux questions de niveau ménage et individu. Une extension dans les DOM aura lieu en 2017.

L'enquête repose sur un échantillon de 39 000 ménages tiré de la taxe d'habitation de l'année n-2. Deux sous-échantillons sont constitués : d'une part des 14 000 ménages retrouvés dans l'annuaire et d'autre part des 25 000 ménages non retrouvés dans l'annuaire. L'enquête TIC est une enquête multimode. Trois modes d'administration sont proposés à travers deux protocoles distincts : enquête téléphonique (sous-échantillon annuaire) et Internet-papier (sous-échantillons « annuaire » et « hors-annuaire »). La durée de l'administration du questionnaire est de 20 minutes par ménage, quel que soit le mode de collecte. La collecte de données est prévue en avril et mai de chaque année. La collecte des données de l'extension dans les DOM aura lieu entre avril et décembre 2017.

La comitologie est organisée au niveau européen autour d'un groupe de travail où l'Insee représente la France. Aucune instance de travail est organisée au niveau national.

Eurostat diffuse les premiers résultats pondérés en novembre de chaque année. L'Insee diffuse les principaux résultats nationaux dans le cadre d'une publication *Insee Résultats* en mars n+1. Les résultats sont publiés au niveau France entière exclusivement. Dans l'année suivant l'enquête, un fichier de production et de recherche est mis à la disposition des chercheurs par l'intermédiaire du

centre Maurice Halbwachs. Ce fichier est également accessible aux organismes présentant des garanties relatives à un usage professionnel de la statistique sous convention avec l'Insee. Les enquêtés peuvent avoir accès aux résultats grâce à un lien internet qui figure sur les lettres-avis et relance et qui pointe sur les dernières publications.

Justificatif de l'obligation : pour les mêmes raisons que les années précédentes :

- *il s'agit de limiter la non-réponse à l'enquête, l'obligation aidant les enquêteurs à éviter les refus. Dans le cas particulier de l'enquête « TIC », elle incitera aussi les ménages à répondre au questionnaire auto-administré Internet/papier ;*
 - *l'obligation reflète le caractère institutionnel de cette enquête qui fait l'objet d'un règlement européen imposant aux instituts statistiques de l'Union européenne de réaliser l'enquête ;*
 - *les précédentes éditions de l'enquête étaient obligatoires. Reconduire l'obligation placera les éditions à venir dans des conditions analogues de réalisation, ce qui facilitera l'analyse des évolutions.*
- (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).*



En préambule

Le dispositif des enquêtes annuelles « TIC » auprès des ménages est un processus stabilisé. Le passage devant le Comité du label correspond au renouvellement quinquennal ordinaire. Le Comité note cependant que l'opération demeure complexe, du fait d'un système de trois échantillons (tirés dans les fichiers de la taxe d'habitation) et du recours au multimode (enquête téléphonique et enquête Internet/papier).

Chaque année, le Comité du label souhaitera pouvoir disposer des informations relatives aux évolutions apportées à l'enquête et à la mise en place de nouveaux modules, spécifiés annuellement en fonction de la demande européenne.

Le Comité du label émet les remarques et recommandations suivantes :

Remarques générales

Le Comité du label note qu'il peut être souhaitable, à terme, d'élargir le champ aux ménages non ordinaires et ce, de manière ponctuelle ; par exemple, la connaissance de l'équipement et des usages dans le domaine des nouvelles technologies (Informatique, internet, téléphonie mobile) des personnes vivant dans les communautés (foyers, centres médico-sociaux...) apporterait un éclairage sur cette catégorie de ménages et sur la « fracture numérique ».

Le Comité souligne la nécessité de continuer à vérifier régulièrement les cohérences des résultats obtenus par l'enquête avec ceux d'autres sources (enquêtes Budget de Famille, Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie des ménages).

Le Comité prend note du fait que certains sujets ne sont pas couverts dans le questionnaire, en particulier sur les échanges de biens entre particuliers, de type troc.

Méthodologie

Le Comité du label recommande au service d'effectuer une révision de certains choix méthodologiques, de manière à simplifier ou améliorer ponctuellement le dispositif :

- réfléchir sur le choix des variables à prendre en compte, soit pour la stratification de l'échantillon, soit pour la correction de la non-réponse, soit pour le calage (en particulier, remplacer la Zeat par les nouvelles régions qui doivent constituer le niveau Nuts 1 d'Eurostat) ;
- introduire la notion d'aire urbaine dans le modèle explicatif pour la correction de la non-réponse ;
- vérifier la pertinence et la justification de la spécificité des modalités du calcul des poids initiaux, qui, actuellement, ne sont pas les poids de sondage stricto sensu mais déjà des poids recalés ;
- tester des méthodes alternatives de calage en s'inspirant des préconisations du groupe « Marges » ;
- être vigilant sur les poids finaux de valeur élevée.

À terme, le Comité souhaitera pouvoir disposer des résultats obtenus à partir de l'enquête méthodologique CAMME sur l'utilisation des numéros de téléphone figurant dans les fichiers de la taxe d'habitation (plutôt que ceux retrouvés dans l'annuaire) ; des résultats positifs sur ce point pourraient permettre une introduction ultérieure de cette procédure dans les enquêtes « TIC », visant à simplifier le dispositif.

Protocole de collecte

Lettres-avis

Une remarque formulée en séance complète celles du prélabel, le service est invité à la prendre en compte. Le détail figure dans le relevé de décisions.

La version définitive des lettres-avis devra être transmise au secrétariat du Comité du label.

Questionnaires

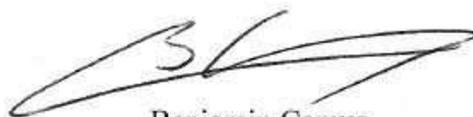
Outre les remarques indiquées dans le rapport du prélabel, quelques compléments ont été formulés en séance, le service est invité à les prendre en compte. Le détail figure dans le relevé de décisions.

La version définitive des questionnaires devra être envoyée au secrétariat du Comité du label.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête « Technologies de l'information et de la communication » (TIC) auprès des ménages, et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les années 2017 à 2021
--

Le Président du Comité du label
de la statistique publique



Benjamin Camus

Rectificatif au 02/10/2020

Le Comité du label a examiné une demande complémentaire du service visant à modifier le questionnaire de l'enquête TIC-ménages afin de connaître l'opérateur téléphonique de l'enquêté.

Le Comité du label valide l'ajout de la nouvelle question à titre expérimental pour la collecte 2021. Il note cependant que l'information devrait être fiable par taille d'unité urbaine, mais pas à des niveaux localisés. Un retour est attendu du service sur l'apport de cette information au regard de la modélisation du projet Mobitic.

En outre, sachant que l'enquête est obligatoire, l'enquêteur doit avoir pour consigne d'accepter la non-réponse et de ne pas insister si l'enquêté est réticent à répondre ; il doit aussi disposer d'un argumentaire simple pour justifier la question en cas d'étonnement de l'enquêté.

La présidente du comité du label de la
statistique publique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Roth', written in a cursive style.

Nicole ROTH